

Procuration pour l'emprunt de documents

La procuration vous permet de désigner une personne qui pourra emprunter à votre place.

Pour faire valider une procuration : Rendez-vous à l'accueil d'une bibliothèque [de l'Université de Strasbourg](#), [de l'INSA Strasbourg](#), [de la Manufacture](#), [de l'ENSAS](#) ou de la [Bibliothèque nationale et universitaire \(Bnu\)](#). Vous pouvez aussi contacter ces bibliothèques par mail (les adresses sont indiquées sur les sites de chaque établissement).

Présentez :

- ce document complété et signé par les 2 personnes
- votre carte de bibliothèque (pass campus ou pass BU Alsace)
- une pièce d'identité de la personne qui reçoit la procuration

Partie à compléter par la bibliothèque

Procuration validée en bibliothèque : date, cachet et signature

Valable du au

(période ne pouvant excéder la durée de validité de l'inscription à la bibliothèque)

Une simple demande sur place ou par mail dans l'une des bibliothèques concernées permet d'annuler cette procuration.

Pour emprunter : la personne qui reçoit la procuration présente sa pièce d'identité et indique le nom de la personne qui lui a donné procuration.

**Pour désigner une personne
qui pourra emprunter à ma place :**

Je soussigné(e)

Nom :
Prénom :
Chiffres du code-barre de la carte :

donne procuration et autorise

Nom :
Prénom :

à utiliser ma carte de bibliothèque (pass campus ou pass BU Alsace) **pour emprunter des documents** dans les bibliothèques de l'Université de Strasbourg (BU Unistra), de l'INSA Strasbourg, de la Manufacture, de l'ENSAS et à la Bibliothèque nationale et universitaire (Bnu).

Je reste personnellement responsable des documents empruntés : je devrai remplacer ou rembourser tout document emprunté sur ma carte en cas de perte, vol ou détérioration et assumer les sanctions prévues par le règlement en cas de retard.

J'atteste avoir pris connaissance des règlements des bibliothèques*.

Lieu et date :

Signature :

Pour recevoir procuration :

Je soussigné(e)

Nom :
Prénom :

reçois la procuration

et autorise les bibliothèques de l'Université de Strasbourg (BU Unistra), de l'INSA Strasbourg, de la Manufacture, de l'ENSAS et la Bibliothèque nationale et universitaire (Bnu) **à faire figurer mon nom dans leur système informatique** afin d'indiquer que **je pourrai emprunter des documents au nom de la personne qui me donne procuration.**

J'atteste avoir pris connaissance des règlements des bibliothèques*.

Lieu et date :

Signature :

* Règlements des bibliothèques [de l'Université de Strasbourg](#), [de l'INSA Strasbourg](#), [de la Manufacture](#), [de l'ENSAS](#) et de la [Bibliothèque nationale et universitaire \(Bnu\)](#).